

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01032 Numéro SIREN : 800 637 548 Nom ou dénomination : 4ITEAM INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2020 sous le numéro de dépôt 425

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/425

Déposant :

Nom/dénomination : 4ITEAM INVEST

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 800 637 548

N° gestion : 2014 B 01032



Désignation de l'entreprise : 4 ITEAM INVEST Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 32 AV OUDINOT 94340 JOINVILLE LE PONT Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 0 0 6 3 7 5 4 8 0 0 0 1 0 Néant ☐

Exercice N clos le, 31/12/2019

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	60 000	
	Constructions	AP	AQ	71 128	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	11	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	ACTIF CIRCULANT	Autres participations	CU	CV	157 354
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	431	
TOTAL (II)		BJ	BK	228 493	
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	32 501
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 157
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	33 657	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
		Écarts de conversion actif *	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		987 098	
		1A	228 493	758 605	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		4 ITEAM INVEST		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000...)	DA	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 130	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)	DG		
	Report à nouveau	DH	(149 121)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	150 491	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	27 500
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	528 766	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	192 019	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 929	
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 392	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	731 105	
	Écarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	758 605	
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	275 185		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 295		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 4ITEAM INVEST		Néant ☐ *				
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
		FG	92 580	FH	FI 92 580	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	92 580	FK	FL 92 580	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 92 580
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS
	Variation de stock (marchandises)*					FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 7 630
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 4 163
	Salaires et traitements *					FY
	Charges sociales (10)					FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA 14 959	
			dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)					GE 1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 26 754
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG 65 826	
Bénéfices et pertes	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM 114 107
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)					GP 114 107	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ 9 180
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 23 862
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
Total des charges financières (VI)					GU 33 042	
2 RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 81 065	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 146 891	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire



[Signature]

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		4 ITEAM INVEST		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA	3 600	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID	3 600	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				III	3 600	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				IIK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				III	210 287	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIIM	59 796	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIIN	150 491	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IIIO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IIY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IIIG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		IIHP	
			Crédit bail immobilier		IIHQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IIH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IIJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IIK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IIIN	
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IIIC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IID	
	(9)	Dont transferts de charges			IIA1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			IIA2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			IIA3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			IIA4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
ajustement compte de tiers				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
					3 600	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire



[Signature]

Designation de l'entreprise 4 LTEAM INVEST										Neant		*	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice		Augmentations			
								Conseil d'administration ou conseil de surveillance		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KE		
CORPORELLES	Terrains						KG	60 000	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	484 800	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	55 200	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	624	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	600 000	LO		LP	624	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	352 386	8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	431	IU		IV			
TOTAL IV						IQ	352 817	IR		IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	952 817	OH		OJ	624		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale, ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence							
				1		2							
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		DT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		CV		DW		DX		
CORPORELLES	Terrains				IP		IX	60 000	IY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	484 800	MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MG	55 200	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	624	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	600 624	NH		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX	352 386	OY		OZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	431	2F		2G			
TOTAL IV				I3		NI	352 817	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	953 441	OL		OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



J. H. L.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 4 ITEAM INVEST

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	-

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise 4 ITEAM INVEST

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporables TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	42 349	PN	11 268	PO		PQ	53 617
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	13 831	PW	3 680	PX		PY	17 511
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	11	QN		QO	11
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	56 180	QV	14 959	QW		QX	71 139
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	56 180	ØP	14 959	ØQ		ØR	71 139

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire article 55 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		4 ITEAM INVEST		Neant ☐		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-III) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { incorporelles corporelles titres mis en équivalence titres de participation autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		6J	6K	6L	6M	
		6N	6O	6P	6Q	
		6R	6S	6T	6U	
	Sur stocks et en cours	6X	6Y	6Z	7A	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UG	UH		
	UG	UH	UI	UJ		
	UI	UJ	UK	UL		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables, janvier 2019 - Etat préparatoire



[Signature]

Designation de l'entreprise		41 TEAM INVEST		Neant		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	431	UV		UW	431				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	VX	32 501		32 501						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 157		1 157					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	34 088	VU	33 657	VV	431			
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 295		4 295						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	524 471		88 550		167 975		267 945		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	47 669		27 669		20 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 929		1 929						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 392		8 392						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	144 350		144 350						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	731 105	VZ	275 185		187 975		267 945		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VI		139 293				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	53 166	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : État préparatoire.



[Signature]

Designation de l'entreprise 4 ITEAM INVEST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice clos le 31/12/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	150 491
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du CGI)						WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B- cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme							
	- imposables aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposables au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Interêts excédentaires (art. 39-I-3 et 212-4 CGI)		SI	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Débits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I							WR	159 671
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							
	- imposables aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposables au taux de 0 %							
	- imposables au taux de 19 %							
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposables au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *						(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		
Produit net des actions et parts d'intérêts								
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Moins-values d'origine	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		K9	Entreprises nouvelles - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		L2		
	Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		L6	Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		K3		
	Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		L7	Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		L4		
Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		L8	Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		L5			
Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		L9	Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		PA			
Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		PP	Autres entreprises - dépenses d'acquisition d'immobilisations (art. 39-I-3 CGI)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI	45 564	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						Z1		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	45 564	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



J. H. L.

Designation de l'entreprise 4 ITEAM INVEST		Néant [] *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	101 352
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	45 564
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	55 788
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	55 788
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.



J. H. L.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2019

Formulaire d'affectation - S.A.
du code général des impôts

Designation de l'entreprise 4ITEAM INVEST										Neant ☐ *	
CORRIGÉS	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(75 569)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(73 552)		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélevements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
	TOTAL I	OF	(149 121)		Report à nouveau		ZG	(149 121)			
					TOTAL II		ZH	(149 121)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Facture N°	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DEVENUS DES POTES	Sous-traitance						YT				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée supérieure à 12 mois)	JS					YQ	2 122			
	Personnel externe à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires d'ois retrocessionnistes						YS	1 517			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnelles)	ES					SE	3 991			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	7 630			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	671			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe antievasion sur les produits pétroliers)	ZS					YZ	3 492			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YN	4 163			
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	18 516			
	Montant de la TVA déduite (la comptabilisée au cours de l'exercice antérieur des biens et services ne constituant pas des immobilisations)						YZ	359			
	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						OB				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	Nom et adresse de votre agent *	NP									
	Titulaires et participations (liste au 20524G prévu par art. 88 II de l'ann. III au CGI)										
DIVERS	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RO				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un investissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	Société: résultat comptable si elle n'a jamais été membre du groupe	IX									
	Groupe: résultat consolidé	ID									
SOCIÉTÉ COSE-DE-PU	Services relevant du régime de groupe multipartite si société mère	II									
	Services relevant du régime de groupe multipartite si société fille										
	Plus-values										
	Impôts										

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Ce tableau est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058 N° 01 pour le régime de groupe.



Signature

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

Designation de l'entreprise : 4 ITEAM INVEST

Neant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette revalorisée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de revalorisation affectée aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1960, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexée)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)			(A)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)				(B)	(Ventilation par taux)	
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)						(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Handwritten signature

au Code général des impôts		4 ITEAM INVEST		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU				Neant [X] *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)											
Origine			Montant net des plus-values réalisées*		Montant antérieurement réintégré		Montant compris dans le résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie										
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)										
	sur 10 ans										
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)										
TOTAL 1											
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine		Montant antérieurement réintégré		Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer		
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de	N - 1									
		N - 2									
		N - 1									
		N - 2									
		N - 3									
		N - 4									
		N - 5									
		N - 6									
		N - 7									
	N - 8										
N - 9											
TOTAL 2											
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)											
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine		Montant antérieurement réintégré		Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer		
TOTAL											

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 4 ITEAM INVEST

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+E-G-H
		A 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice article 219 I a sexies-0 du CGI	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	A 15 % ou A 16,5 % ⁽²⁾		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise : 4 I TEAM INVEST		Neant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prelevements operes	- donnant lieu a complement d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu a complement d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale a la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve a l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prelevés sur la réserve		montant de la réserve a la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant | *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 80063754800010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4TEAM INVEST

ADRESSE (voie) 32 AV. OUDINOT

CODE POSTAL 94340 VILLE JOINVILLE LE PONT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUSSART Prénom(s) SYLVAIN DANIEL

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 07/08/1971 N° Département 51 Commune REIMS Pays

Adresse : N° 38 Voie RUE DES CHENES

Code Postal 78470 Commune SAINT REMY LES CHEVREUSES Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables, janvier 2019 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



J. H. L.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 80063754800010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4ITEAM INVEST

ADRESSE (voie) 32 AV OUDINOT

CODE POSTAL 94340

VILLE

JOINVILLE LE PONT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE				P5	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



[Signature]



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
4ITEAM INVEST 32 AV GUDINOT 94340 JOINVILLE LE PONT	
SIRET 8 0 0 6 3 7 5 4 8 0 0 1 0 M01	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERT
---	-----	---	-----	--	------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ACOFI Créteil 33, avenue Pierre Brossolette 94048 CRETEIL Cedex	
Tél: 01 41 28 50 00	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 20092019
	Lieu: JOINVILLE LE PONT
	Qualité et nom du signataire: Président SYLVAIN DANIEL DUSSART
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



[Signature]

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



[Signature]

ANNEXE LIBRE 1

4 ITEAM INVEST

ANNEXLIB01
(2019)

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) []

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire



[Signature]

PROCES-VERBAL DE DECISION UNIQUE ANNUELLE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le 15/10/2019 à 17h00

Le soussigné,

- Monsieur DUSSART Sylvain,
Né le 07/08/1971 à Reims, de nationalité française,
Domicilié au 38, rue des Chênes 78470 St Remy les Chevreuse

Agissant en qualité d'associé fondateur unique de la société 4ITEAM Invest, Société par Action Simplifiée à associé unique

Au capital de vingt-cinq mille euros, divisé en deux cent cinquante actions

Dont le siège social situe au 32, avenue Oudinot à 94340 Joinville le Pont

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 800 637 548

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Examen du rapport du Président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/2018;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
3. Quitus à la présidence.

Lecture est donnée du rapport du Président.

Les résolutions suivantes sont prises à titre ordinaire :

Première résolution

L'associé unique, conformément au rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 92 579,84 euros et un bénéfice net comptable de 150 491.32 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SD

Page 1 sur 2



[Signature]

Deuxième résolution

L'associé unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 font apparaître un bénéfice de 150 491.32 euros. L'associé unique décide d'affecter ce déficit en sa totalité au Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique donne quitus entier et définitif à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence, mentionnant l'absence des conventions réglementées de la nature de celles visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

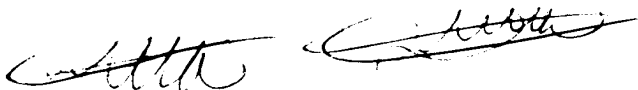
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

4ITEAM Invest M DUSSART Sylvain



Page 2 sur 2